

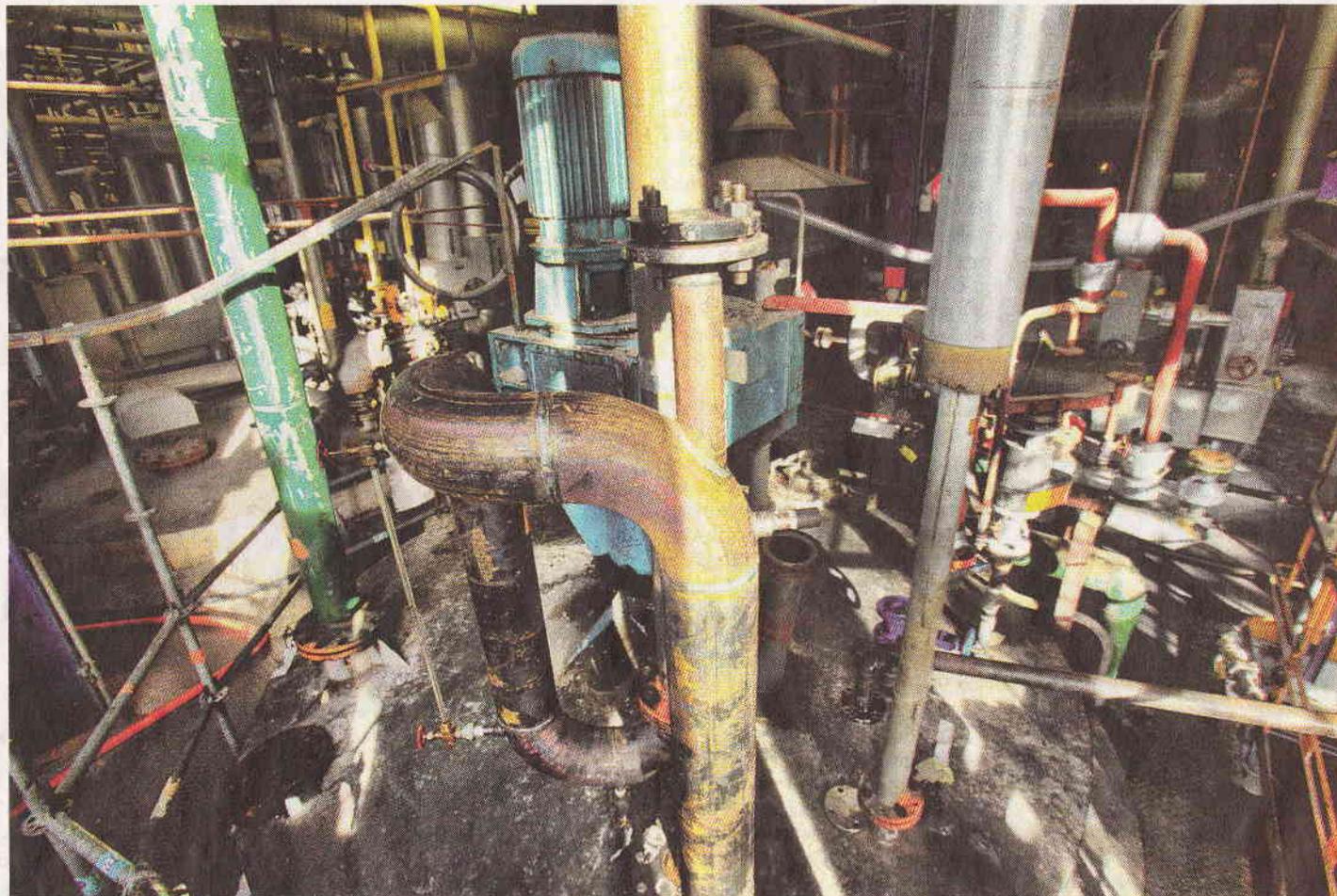
Une « force d'urgence » pour les accidents industriels

Après l'affaire Lubrizol, le gouvernement envisage une intervention directe de l'Etat en cas de défaillance des entreprises

Verra-t-on prochainement des « casques verts » intervenir lors d'accidents sur des sites industriels classés dangereux ? Oui, si l'on en croit la lettre de mission signée lundi 11 février par la ministre de l'écologie, Delphine Batho, et le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, échaudés par l'accident survenu dans l'usine Lubrizol à Rouen, lundi 21 janvier. Le texte envisage « la création d'une force d'intervention rapide » qui permettrait de mobiliser le plus vite possible un réseau d'expertise « pouvant accompagner, voire se substituer, à l'exploitant par nécessité si celui-ci vient à se trouver défaillant ».

Les ministres veulent en effet donner une suite à l'affaire Lubrizol. Ils évoquent « des imprécisions dans certaines communications ayant encore augmenté le doute des populations », alors que s'échappait de l'usine de fabrication d'additifs pour les huiles un gaz nauséabond, le mercaptan, qui fut senti de Paris jusqu'à Londres. « Il faut tirer toutes les conclusions de cet épisode », a précisé au Monde M^{me} Batho. Nous avons des procédés inadaptés quand les nuisances et les inquiétudes prennent le pas sur les risques sanitaires réels. »

Dans le cas de Lubrizol, si la santé des personnes ne semble pas avoir été directement menacée –



Dans l'usine Lubrizol de Rouen, la cuve de mercaptan d'où est partie la fuite le lundi 21 janvier. FRÉDÉRIC GRIMAUD/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Un gaz très odorant emporté d'ouest en est

Difficile de concevoir qu'un gaz, le mercaptan – « un marqueur très olfactif type gaz de ville », selon la préfecture de Seine-Maritime –, rejeté dans l'atmosphère à Rouen, lundi 21 janvier, ait pu être perçu de Londres jusqu'à Paris, avec un niveau moyen d'émission « inférieur au seuil de tolérance et de toxicité ». Deux raisons peuvent expliquer le phénomène.

D'abord, la détection olfactive du mercaptan est « 20 000 fois inférieure au seuil sanitaire », a précisé la ministre de l'écologie, Delphine Batho.

Ensuite, les conditions météorologiques ont fait que le gaz s'est diffusé dans une atmosphère relativement stable, la température au sol étant presque aussi froide qu'en altitude.

« Le nuage de gaz ne s'est pas diffusé vers le haut, mais a été emporté par des vents qui ont successivement soufflé du sud-est vers le nord-ouest, vers la Manche, puis de l'ouest vers l'est et donc vers la région parisienne », explique Christine Brière, technicienne à Air Normand.

hormis quelques céphalées, nausées et vomissements relevés par l'Agence régionale de santé-, l'accident et sa gestion ont engendré l'ouverture de trois enquêtes, judiciaire et administratives.

L'enquête judiciaire, diligentée par le procureur de Rouen, Jean-François Bohnert, et confiée à la gendarmerie, a été ouverte dès le lendemain de l'accident. Les gendarmes, avec l'appui des spécialistes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique et celui de la Cellule nationale nucléaire, radiologique, biologique et chimique, ont réalisé un travail « discret », selon le procureur, permettant d'établir les causes.

Investissant le site dès le mardi, ils ont procédé à plusieurs dizaines

d'auditions, de la direction aux salariés de Lubrizol, en passant par l'étude des relevés effectués par l'industriel, les services préfectoraux et le laboratoire spécialisé Inéris. « Nous avons effectué des prélèvements dans la cuve, ainsi qu'une remise en situation pour identifier les responsabilités », précise le lieutenant-colonel Franck Auneau.

A l'issue de l'enquête - qui devrait être achevée fin février -, le procureur décidera ou non de poursuivre l'entreprise. Lubrizol pourrait, comme en 1975 lors d'un accident similaire, être condamné à des amendes pouvant aller de 750 euros à 1500 euros. L'entreprise devrait aussi payer l'intervention d'Inéris pendant deux semaines sur le site, soit quelque 20 000 euros.

Deux types de responsabilité ont d'ores et déjà été identifiés. L'une, humaine, indique qu'il pourrait y avoir eu une erreur de mani-

Les premiers communiqués parlaient d'une résolution rapide de la crise. La réalité a démontré que la situation avait été mal maîtrisée

pulation : un ouvrier devant procéder à l'analyse d'échantillon d'un produit fini et stocké dans une cuve de l'unité « 120-121 », le vendredi 18 janvier, aurait actionné un agi-

tateur placé au-dessus de la cuve. Celui-ci, en remuant le mélange durant le week-end, a provoqué son échauffement, amenant à la décomposition du produit et à l'émanation, lundi, de mercaptan et d'hydrogène sulfuré (H₂S), hautement toxique. Quant à la cause technique, « l'absence de capteur permettant de relever l'échauffement a révélé une fragilité dans le dispositif », estime M. Bohnert.

Une thèse que ne conteste pas la direction de Lubrizol. « On sait que c'est un problème lié à l'échauffement de la température de la cuve contenant 36 tonnes de mélange, qui, au lieu d'être à 80 °C est monté à 110 °C », indique Frédéric Henry, le PDG de cette entreprise de 550 salariés en France, dont 300 sur le site rouennais.

Après le lancement du protocole pour stopper la décomposition - « un problème connu », selon M. Henry -, les émanations d'H₂S ont été maîtrisées mais pas celles de mercaptan. Il a fallu concevoir de nouveaux protocoles avec l'aide de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et d'Inéris. Trois chimistes de la maison mère américaine sont venus en renfort. Deux semaines et six protocoles ont été nécessaires pour vider la cuve et permettre, le 6 février, la levée du plan particulier d'intervention.

Ce temps nécessaire pour transférer le mélange et le traiter avec de l'eau sodée et de Javel, alors que les premiers communiqués annonçaient une résolution rapide de la crise, montre que la situation a été

mal maîtrisée. Tout comme l'indiquait déjà l'annulation du match de football de la Coupe de France Rouen-Marseille, le mardi soir.

« Au moment où la direction de Lubrizol confinait son personnel, notre direction nous disait de sortir des bâtiments devenus irrespirables pour prendre l'air », raconte Stéphane Godefroy, délégué CFDT de l'entreprise Total Lubrifiants, située à 200 m de Lubrizol.

Des maires de communes voisines se sont plaints du manque d'information. « Il fallait, dès le début, alerter la population que cela allait sentir très mauvais, que l'intervention prendrait du temps, mais qu'il n'y avait pas de risque sanitaire, conclut M^{me} Batho. Et reconnaître l'importance des nuisances. » ■

RÉMI BARROUX